

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7	Date de la séance : 08 juillet 2024 Date de la convocation : 25 juin 2024
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan- POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande Absent excusé : SAVOYE Marc	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Rénovation local sous salle des fêtes

Dans le cadre de l'entretien des locaux communaux et dans la dynamique de la remise en état au fur et à mesure de ceux-ci. M. le Maire présente le projet de rénovation du sol et de la mise en peinture des murs du local avec remplacement des grilles anti-rongeurs sous la salle des fêtes. Ce local est principalement occupé par l'association des chasseurs de Vauxrenard « La Montagnarde » pour la découpe du gibier. Le sol peut être repeint par l'entreprise SOMSA avec une peinture époxy permettant une facilité d'entretien. Pour la peinture des murs et les grilles anti-rongeur la commune assurerait la fourniture des matériels et de la peinture, les chasseurs s'occuperaient de la mise en œuvre.

Le maire présente le devis de 2529,60 € TTC pour la réalisation de la peinture du sol. Le règlement de cette somme serait réparti entre La fédération départementale des chasseurs, l'association des chasseurs « La Montagnarde » et la commune comme ceci :

- Fédération départementale des chasseurs : 1000 €
- Association « La Montagnarde » : 764.50 €
- Commune de Vauxrenard : 764.50 €

M. le Maire propose de l'autoriser à engager les travaux d'entretien du local sous la salle des fêtes dans les conditions citées ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'autoriser M. le Maire à engager les travaux d'entretien du local sous la salle des fêtes dans les conditions suivantes :

- mise en peinture du sol réalisé par entreprise SOMSA, facture prise en charge par :
 - Fédération départementale des chasseurs pour 1000 €
 - Association « La Montagnarde » pour 764.50 €
 - Commune de Vauxrenard pour 764.50 €
- Mise en peinture des murs et remplacement des grilles anti-rongeurs :
 - Commune de Vauxrenard : prise en charge des fournitures
 - L'association « La Montagnarde » : mise en œuvre

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.

Le Maire, Sixte Denuelle

